

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1659

présenté par

M. Le Fur, M. Christian Ménard, M. Loïc Bouvard,  
Mme Marguerite Lamour, M. Grall et M. Lorgeoux

-----  
**à l'amendement n° 999 du Gouvernement**  
-----**APRÈS L'ARTICLE 41**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« dont les flux de nitrates, notamment d'origine agricole, sont »,

les mots :

« connaissant d'importantes marées vertes sur les plages, tels que définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et sont dès lors, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif étant d'élargir le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales aux bassins versants à algues vertes, la loi doit précisément viser ces bassins versants. Par ailleurs, il est important de préciser que les nitrates ne pas uniquement d'origine agricole.